

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Presse croit savoir que l'Empereur se propose d'ouvrir et de présider en personne la conférence qui va se réunir à Paris; voici en quels termes ce journal l'insinue :

« Nous ne croyons donc pas que personne soit adjoint au ministre des affaires étrangères; mais, s'il faut dire toute notre pensée, nous avons la conviction que M. le ministre des affaires étrangères ne sera lui-même que le second plénipotentiaire français. Le premier sera l'Empereur. Nous ne voulons pas parler seulement ici des directions que le chef de l'Etat donnera nécessairement à son représentant, mais d'une intervention réelle et directe. Il nous paraît impossible que Napoléon III n'ouvre pas en personne les délibérations du congrès; qu'il ne saisisse pas une occasion aussi naturelle et aussi opportune de tenir aux plénipotentiaires réunis, et lui servant tous de témoins, le langage qu'il tiendra nécessairement à chacun d'eux en particulier. Dans la convocation et la direction de la conférence, l'Empereur est, nous l'avons dit, le mandataire de tous les intérêts de la civilisation, il voudra dire à ses millions de commettants inconnus, comment il juge que la paix peut être préservée, et pouvoir appeler l'Europe entière en témoignage de ses efforts. »

L'International nous apporte un bruit qui circule dans la Cité de Londres et qui y est accueilli avec une certaine confiance. On assure que l'Empereur Napoléon adresserait à l'ou-

verture de la Conférence un manifeste à l'Europe. Puisse ce manifeste, si la nouvelle se réalise, effacer les craintes éveillées par le discours d'Auxerre, dissiper les défiances et aplanir les difficultés.

Le Owl, de Londres, se dit en mesure de fixer au 12 ou au 13 juin la réunion de la conférence.

Chaque gouvernement serait décidément représenté par son ministre des affaires étrangères et par son ministre accrédité près la cour des Tuileries.

« Pour la Russie, MM. le prince Gortchakoff et le baron de Budberg ;

» Pour l'Angleterre, M. le comte Clarendon et lord Cowley ;

» Pour l'Autriche, MM. le comte de Mensdorff Pouilly et le prince de Metternich ;

» Pour la Prusse, MM. le comte de Bismark et le comte de Goltz ;

» Pour l'Italie, MM. le général La Marmora et Nigra. »

Quant à la France, elle aurait pour représentants : M. Drouyn de Lhuys, qui est tout naturellement désigné pour la présidence de la conférence, et M. Benedetti, notre ambassadeur à Turin.

M. le marquis de Banneville, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, remplirait les fonctions de secrétaire.

Une dépêche, adressée à l'Indépendance belge, annonce que l'arrivée du prince Gortschakoff est attendue à Paris pour le 5 juin.

Le Mémorial diplomatique publie une dépêche ainsi conçue :

« Vienne, 1^{er} juin. — La réponse à la proposition de la conférence sera remise dimanche à Paris. La substance est que l'Autriche, ne demandant aucun changement territorial, exprime le désir que les autres Etats en fassent autant. Mais si les autres puissances, dans l'intérêt de la paix, décident l'opportunité de modifications territoriales, l'Autriche acceptera une discussion franche et loyale sur les titres des uns et les prétentions des autres. »

Parmi les nouvelles, la plus importante est celle qui nous annonce que dans la séance du 1^{er} juin, à la Diète de Francfort, l'Autriche a remis aux mains de cette assemblée la solution de la question des duchés, et déclaré que le gouvernement autrichien va convoquer les Etats du Holstein, afin que le pays puisse exprimer ses vœux. Le Constitutionnel dit que cette décision est grave. Elle l'est, en effet. On sait que la Prusse s'est toujours obstinément retranchée sur le terrain du traité de Vienne, qui a rendu les deux grandes puissances copropriétaires des duchés, et qu'elle a, à plusieurs reprises, décliné avec la plus grande énergie la compétence de la Diète. La démarche que vient de faire l'Autriche est donc, au point de vue de ses rapports avec la Prusse, un acte très-hardi, et qui menace d'aggraver encore les complications existantes. Mais au point de vue de l'Allemagne non prussienne, c'est un acte très-libéral, et qui ne peut manquer de resserrer les liens qui unissent déjà l'Autriche aux Etats secondaires. Enfin, vis-

à-vis de la conférence européenne en projet cette résolution du cabinet de Vienne nous semble très-habile, car elle ne fait que préjuger la solution que l'on suppose devoir être recommandée dans cette assemblée par les puissances neutres.

Cette déclaration de l'Autriche excite la mauvaise humeur de la Gazette de l'Allemagne du Nord. L'organe semi-officiel du cabinet de Berlin voit dans la convocation des Etats du Holstein une provocation de guerre. Cette convocation aurait en vue de délier les sujets de l'obéissance due au souverain. Le Holstein, en vertu de la teneur des traités, appartenant à la Prusse, cet acte serait une rupture éclatante des traités, une attaque contre les droits de souveraineté de la Prusse, à laquelle celle-ci, pressée par la nécessité, devrait résister. La Gazette ajoute qu'il faut désirer et espérer que l'Autriche ne donnera pas suite à la mesure qu'elle a annoncée à la Diète.

On écrit de Varsovie au Journal de Posen du 29 mai :

« Nous donnons sous toutes réserves une nouvelle qui nous parvient à l'instant de Varsovie. Le fameux Mourawieff aurait disparu ces jours-ci de Saint-Petersbourg. Le bruit court qu'il a été enlevé par les affiliés au complot de Karakozoff. Les conspirateurs voyant que Mourawieff, qui a été chargé de l'instruction de cette affaire, avait découvert les traces de leur vaste conspiration, ont envoyé un équipage impérial avec la livrée de la cour au domicile du général Mourawieff, avec l'invitation de se rendre au palais. Mourawieff, aurait donné dans le piège sans méfiance, et depuis

FABLETTON.

6

LE MUSICIEN DES PAUVRES.

Par EUGÈNE MORET.

(Suite.)

Kœzener fut profondément peiné des paroles de sa femme, et son émotion fut telle, que ce soir-là il s'avoua vaincu, et n'osa ou ne sut répondre.

— Mme Kœzener a peut-être raison, se dit le pauvre homme; ce que je rêve pour ma fille, c'est le malheur. Où trouverai-je l'homme qui le comprendra? Mais n'est-il pas trop tard maintenant pour revenir sur mes pas? Son éducation est faite; pauvre, elle a horreur du mesquin et du vulgaire; pauvre, elle a le dédain des sentiments étroits et le sentiment des choses élevées. Elle est belle, et sa beauté est aristocratique jusque dans ses imperfections; fille du peuple, elle n'a conservé de sa classe que la franchise et l'austérité des principes, mais elle a emprunté d'un autre monde toutes les délicatesses de l'esprit et toutes les suavités du cœur....

Ma pauvre Berthe!... Qui rendra heureuse ma pauvre Berthe!...

Cependant les apprêts du mariage avaient lieu. Berthe travaillait elle-même à son trousseau, et Mme Kœzener affirmait à qui voulait l'entendre que sa fille était folle de son prétendu.

— C'est surprenant, se disait le musicien; enfin si elle aime vraiment ce garçon, je ne peux pourtant pas m'opposer à son bonheur.

Un jour il la prit à part.

— Tu aimes l'homme à qui tu vas te marier? lui demanda-t-il brusquement.

— Oui, répondit Berthe sans la moindre hésitation.

— Mais comment se fait-il, qu'il n'y a pas six mois?...

— Mon petit père, dit Berthe croisant ses petites mains et se suspendant au cou du musicien, ce sont là des choses d'un ordre trop élevé pour vous.

— Trop élevé...

— Vous n'avez peut-être pas la prétention de sonder le cœur des femmes.

Elle avait les yeux rouges mais elle était toute souriante.

— Non certes, dit le bonhomme qui ne savait s'il

devait se réjouir ou se désoler d'un changement aussi subit dans la manière de voir de sa fille et dans ses affections.

— Du reste ce garçon n'est pas mal. C'est un brave ouvrier, un honnête homme... mais j'avais rêvé autre chose pour toi.

— Mon père...

— Tu ne m'empêcheras pas de te dire que j'avais rêvé autre chose, que diable! Tu aimes ce garçon-là, bien; mais tu aurais pu en aimer un autre, un autre mieux que lui, plus instruit, plus intelligent, un homme à qui des occupations moins matérielles permettent de s'initier davantage à ta nature, de se rapprocher de toi, de te comprendre, de t'aimer mieux enfin.

Berthe était toute pâle et un sourire obstiné plissait ses lèvres.

— Mon père, dit Berthe avec émotion mais avec une certaine énergie, vos scrupules et vos désirs étaient les miens, il n'y a pas encore bien longtemps. Aujourd'hui je suis entrée dans un nouvel ordre d'idées. Ma mère m'a ouvert les yeux. Elle m'a démontré comme quoi le bonheur n'est pas dans les vaines satisfactions de l'esprit.

Il faut vivre où l'on est né, mourir où l'on a vécu.

Kœzener n'y tint plus. Lui, si réservé d'ordinaire, éclata tout d'un coup.

— Tu feras tout ce que tu voudras, dit-il, mais tu m'écouteras une bonne fois. Voilà dix ans que j'essaie de l'arracher à l'influence de ta mère, et si tu succombes aujourd'hui, ce n'est pas que ma cause soit mauvaise, mais parce que j'ai manqué de force et d'énergie morale. Je me dois à moi-même de te dessiller les yeux avant que ton malheur soit irréparable. Ta mère est une digne femme. Attelée, comme tu sais, depuis l'aube, à l'aiguille mercenaire, elle faisait tout ici avant que tu n'y fusses. Dieu me garde d'altérer dans ton cœur le pieux souvenir de ta vie. Courageuse et vertueuse comme une Romaine, austère dans ses principes et dans sa vie privée, ne donnant rien de ses heures à la coquetterie et au monde extérieur, c'est là la vraie femme, la seule femme que puisse demander l'homme pauvre, modeste, résigné, qui voit l'avenir sombre et la route enveloppée de tous les soucis d'une existence besogneuse.

Et voilà l'homme que te promet le mari de ton choix. Il sera pour toi ce que ta mère était pour moi.

Homme probe, nature droite et loyale, il fera sa

cette époque il n'aurait plus reparu. On croit qu'il a été noyé dans la Newa. La police a interdit aux journaux russes de parler de cette disparition mystérieuse. »

Les avis de Vénétie donnent comme certain que les Autrichiens ont fait faire des études dans le but d'amener un débordement du Pô et de l'Adige, et d'inonder la Polésine, afin d'empêcher l'entrée de l'armée italienne.

Le *Phare de la Loire* a reçu un second avertissement dont voici le texte :

Le préfet de la Loire-Inférieure, commandeur de la Légion-d'Honneur,

Vu, dans le numéro du *Phare de la Loire*, en date du 1^{er} juin, l'article intitulé : *Nouvelles du jour*, commençant par ces mots : « La même liberté d'esprit... et signé Mangin. »

Considérant qu'après avoir dit : « C'est au moment où des éventualités diverses absorbent l'attention publique que le Corps-Législatif a abordé la discussion du projet de loi sur les crimes et les délits commis à l'étranger, » l'auteur de cet article ajoute : « Nous n'admettons pas que le hasard ait tout fait, nous voyons, dans le choix précis de ce moment, un calcul qu'il importe de signaler ; »

Considérant qu'une telle insinuation est un outrage envers le gouvernement de l'Empereur et envers le Corps-Législatif ;

Vu, dans le même numéro, l'article intitulé : *Déception*, commençant par ces mots : « Que ce soit un congrès... » finissant par ceux-ci : « la liberté... » et signé A. de Rolland ;

Considérant que cet article contient les excitations les plus révolutionnaires contre le principe d'autorité nécessaire à toute société civilisée où il méconnaît et décrie notre droit public et constitutionnel et la liberté qu'il consacre et garantit à tous les citoyens ;

Vu l'article 32 du décret du 17 février 1852 ; Vu la dépêche de S. Exc. le ministre de l'intérieur en date du 2 juin ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Un second avertissement est donné au *Phare de la Loire*, dans la personne de M. E. Mangin, gérant dudit journal, et rédacteur du premier article, et dans celle de M. A. de Rolland, auteur du second article suscités.

Nantes, le 3 juin 1866.

Le préfet de la Loire-Inférieure,
BOURLON DE ROUVRE.

Le *Journal de la Meurthe et des Vosges*, vient de recevoir un premier avertissement.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La session du Corps-Législatif sera, dit-on, prorogée jusqu'au 5 juillet, le gouvernement désirant que la loi sur la contrainte par corps

soit votée dans la prochaine session.

— Eh bien alors, père?...
— Alors... et tu crois que c'est tout, toi ! Voyons, tu vas te marier, on peut te parler, n'est-ce pas ? Eh bien, tout cela n'est rien, rien, entends-tu ? c'est le bonheur négatif, le bonheur de ceux-là qui n'ont ni amour dans le cœur, ni poésie dans l'âme. On se marie pour être plus forts contre l'adversité et tenir tête plus longtemps à l'orage. Seul, la vie vous lasse, on se met deux et on porte le fardeau ensemble. Un jour vient l'enfant, trait-d'union sublime qui vous attache l'un à l'autre pour l'éternité et vous ferait inséparables si l'amitié, l'estime, l'habitude, l'intérêt ne vous avaient déjà liés l'un à l'autre par un anneau de fer irritant, pesant, mais qu'on ne saurait et ne voudrait briser.

Mais ce n'est pas seulement ce lien étroit et puissant que les âmes délicates cherchent dans le mariage.

Il ne s'agit pas de dire : tu n'as rien, je n'ai rien, mettons ce que nous avons ensemble et nous ne nous devons rien. Le mariage dans ce cas devient une association et non un acte divin. En dehors du com-

merce de l'esprit il y a comme un commerce d'âmes qu'il faut établir, comme un courant enthousiaste qu'il faut alimenter. Tiens, je sens que je vais être vague, et que si je n'y mets ordre tu ne vas plus me comprendre ; rentrons, si tu veux bien, dans le domaine des faits. Ta mère est la meilleure des femmes, je ne cesserais de te le répéter, et elle m'a rendu très-malheureux ; eh bien, tu souffriras avec ton mari ce que j'ai souffert avec ta mère. Vous ne vous comprendrez pas plus que nous ne nous sommes jamais compris. Si tu n'étais pas venue au monde, si tu n'avais pas été entre nous le lien indissoluble dont je te parlais tout-à-l'heure et le rayon de soleil qui a éclairé notre vie, il y a longtemps que le vieux Kœzener aurait pris son violon sous son bras et s'en serait allé au diable gagner son pain et respirer un autre air.

— Vendredi matin, ont eu lieu les obsèques des victimes de la catastrophe de la Villette. A neuf heures, seize corbillards sont allés prendre les corps déposés dans le cimetière de la Villette, où il a d'abord été procédé, d'après le rite israélite, à l'inhumation de l'une des victimes appartenant à la religion juive. Sur le parcours du cimetière à l'église, il y avait une affluence considérable. Toute la population du quartier était présente émue et recueillie.

A l'église, dont le portail était tendu, les corps ont été reçus par M. le curé, assisté de tout son clergé, puis la messe a été dite.

— Le dénombrement par quartier de la population parisienne se poursuit avec activité. Commencé le 10 mai, il sera fini le 15 de ce mois. Cette grande opération qui se fait tous les cinq ans, eut lieu la dernière fois en 1861. Paris était alors peuplé de 1,696,141 habitants, et le département de la Seine de 1,953,660.

— On assure que des négociations sont engagées entre la Banque de France et la Banque d'Angleterre, dans le but de venir en aide à celle-ci qui voit chaque jour ses coffres se vider de numéraire. La Banque d'Angleterre tirerait sur les principales maisons de banque de Paris des traites qui seraient acceptées par la Banque de France.

— Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

On a parlé maintes fois déjà des sauterelles qui dévastent une partie des champs de l'Algérie. Voici ce qu'écrivait à ce sujet une personne qui vient de visiter les environs de Médéah, et dont on veut bien nous communiquer la lettre :

« Pendant tout notre voyage, nous avons marché en plein dans les sauterelles. Quel spectacle navrant ! Des quantités innombrables de ces sales bêtes volaient en l'air et je ne peux pas mieux vous en donner l'idée qu'en vous disant de vous représenter la neige tombant à gros flocons. Elles sont de la grosseur du doigt et ont environ 7 ou 8 centimètres de longueur. Le soir, elles étaient engourdis dans les sentiers ; nos chevaux en écrasaient des centaines à chaque pas et on aurait dit que nous marchions sur des noisettes par le bruit que cela faisait. Il y avait des champs complètement ravagés, si complètement qu'on eût dit que l'on venait de labourer et qu'on allait ensemen- cer ; d'autres dans lesquels il ne restait que les fétus de paille, debout comme des crayons plantés en terre. Tout ce que vous lirez sur ce fléau ne peut vous en donner une idée. J'avoue qu'avant de l'avoir vu, je ne me l'expliquais pas. Sur la route, un coup de fouet du cocher en faisait lever de terre des millions. Ce qu'il y a de plus pénible, c'est qu'elles ont pondu et que leurs œufs, qui éclosent maintenant, for-

ment des vers qui vont ronger ce que les premières ont épargné. Tout le monde est à l'œuvre pour les détruire, mais on n'arrivera pas à les faire périr complètement, d'autant mieux que voilà l'été et la chaleur favorable à l'éclosion des œufs. »

— Le *Journal de Roanne* nous révèle l'existence d'une secte bizarre qui s'est propagée parmi les ouvriers cotonniers habitant depuis longtemps les deux faubourgs de cette ville. C'est une ramification des *Béguins*.

Leur foi résidait dans la croyance à la fin du monde pour le jour de la Pentecôte. Depuis un an, dans l'attente de ce grand événement, chacun des membres laissait croître sa barbe et ses cheveux ; il devait s'interdire l'usage de toute boisson alcoolique ; c'est tout ce qu'il y avait de sage dans la croyance, et encore ! L'usage du café était cependant toléré dans certaines circonstances. Chaque jour, il devait faire des ablutions d'eau froide. Quelques-uns prenaient même de grands bains dans la Loire, quelque rigoureuse que fût la température. Cependant leurs femmes ont résisté à la pratique de cette dernière prescription.

La nuit de samedi à dimanche dernier s'est passée en prières. La fin du monde devait arriver sur les dix heures du matin. Au lieu du Saint-Esprit, c'était le Dieu vivant qui devait apparaître au sommet des nues pour juger les hommes. La terre devait s'entr'ouvrir, selon la croyance de ces pauvres illuminés.

A dix heures, le jour de la Pentecôte, ils se trouvaient donc dans l'attente la plus anxieuse. Mais la terre n'a pas bougé, et pas un seul Roannais n'a été englouti. Les moins crédules sont allés immédiatement trouver le perruquier ; les plus altérés se sont payé bouteille ; les plus fervents prétendent que la partie n'est que remise à l'an prochain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi soir, sur les trois heures, un orage qui a eu des suites désastreuses, s'est élevé sur notre pays. Le tonnerre a peu grondé, mais la grêle est tombée avec abondance et a tout détruit sur son passage. Cette nuée de grêle a commencé à Fontevrault, est venue ravager la commune de Turquant où elle a anéanti complètement les espérances des propriétaires de vignes. Elle a ensuite traversé la Loire ; à Villebernier, les grêlons ont occasionné des ravages ; mais on en perd la trace, et on retrouve ses effets destructeurs sur les rives de l'Au- thion. Le Vieux-Vivy a été entièrement sac- cagé, puis la nuée a quitté cette portion de la vallée, se dirigeant vers Longué et Beaufort. On nous dit que dans cette contrée, les récoltes sont entièrement perdues. Les grêlons avaient atteint la grosseur d'un œuf, et ont tombé pendant plus de vingt minutes, avec

— Oui, c'est vrai, je m'oublie, pardonne-moi, c'est de ta mère que je te parle. Puis, somme toute, elle est bonne, et moi je suis un vieux fou, mais vois-tu, ce qui est à moitié vrai pour moi l'est tout-à-fait pour toi. Tu n'épouses pas cet homme de ton monde, tu seras malheureuse. Il y a des nuances où un esprit expérimenté ne se trompe pas, tu seras malheureuse. Il te faudra réjouir tes aspirations, dérober tes larmes, dissimuler tes joies, cacher ta vie en un mot, parce que l'homme brutal à qui tu te seras donnée ne te comprendra pas et te traitera de folle le jour où ton cœur éclatera et s'ouvrira, le jour où... et les enfants?... Tu les voudras instruits, il les voudra ignorants ; tu les voudras du monde, il les voudra du peuple ; tu réveras pour eux une profession noble, belle, libérale, il disposera d'eux ; c'est le père, et il en fera des hommes du port, des rouliers, des mercenaires qui cuiront de leur sueur le pain que d'autres mangeront.

Je les aime ceux-là, mon Dieu ! je les aime !... Il en faut, et souvent ils valent mieux que nous, mais pourquoi s'atteler au char de misère quand la société nous offre tous les moyens de vivre d'une vie plus facile et plus profitable pour l'esprit ! puis, ce n'est pas tout encore...

une tempête épouvantable. La campagne est jonchée de feuilles et de branches d'arbres ; de vieux peupliers ont été cassés et encombrant encore les chemins ; l'écorce des arbres qui ont résisté semble martelée. On n'a aucun espoir de récolter pommes, poires et fruits de toutes sortes.

Ce désastre ne peut être comparé qu'à celui du 24 juin 1844.

La procession de la Fête-Dieu a traversé nos rues dimanche dernier, suivant l'usage, avec tout l'éclat accoutumé. Les autorités civiles et militaires de notre ville avaient pris place derrière le dais et étaient entourées des fonctionnaires des diverses administrations et de nombreux fidèles.

La musique de l'Ecole de cavalerie marchait en tête du clergé, et a exécuté diverses marches militaires pendant le parcours. Un détachement de l'Ecole de cavalerie et un autre d'infanterie, formaient la haie.

La procession s'est rendue à l'église St-Nicolas, et est revenue par le quai, la place de la Bilange, la rue de la Comédie et la rue St-Jean. Une bénédiction a été donnée à la chapelle St-Jean, décorée avec beaucoup de goût par les jeunes filles de la paroisse St-Pierre, sous la direction des Dames du Bureau de bienfaisance.

A peine cette bénédiction était-elle donnée, que la pluie a commencé à tomber, et le cortège a dû rentrer à la hâte à l'église St-Pierre, pour mettre à l'abri les bannières et les bran- cards qui portaient les jeunes enfants de la ville.

Les nombreuses guirlandes qui traversaient les rues, et qui leur donnaient un aspect délicieux, ont également été retirées, et les promeneurs n'ont pu jouir de ce spectacle comme par le passé, la pluie n'ayant pas cessé de tomber toute la soirée.

Nous devons à l'obligeance de M. le général Crespin, la communication du programme de la soirée musicale, que donneront demain, à 7 heures, sur la levée d'Enceinte, les musiciens de l'Ecole, sous la direction de leur chef, M. Brück.

MUSIQUE DU 6 JUIN.

- 1^o Marche militaire ;
- 2^o Duo de *Lucia* ;
- 3^o Duo du *Trovator* ;
- 4^o Ouverture des *Diamants de la couronne* ;
- 5^o Fantaisie sur l'*Africaine* ;
- 6^o *Le Prince de Prusse* (grande valse).

La représentation à bénéfice pour les artistes choristes de la troupe d'opéra n'a pas été improductive ; et ces artistes, avant de quitter notre ville, ont voulu exprimer leur reconnaissance à la population ; dans ce but, ils nous ont adressé la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Berthe laissa tomber sa main dans la main de son père et l'arrêta d'un geste suppliant. Il était visible qu'elle souffrait d'autant plus qu'elle était résolue à dissimuler sa souffrance.

— Par grâce, arrêtez-vous, fit-elle. Tout ce que vous me dites-là, je me le suis dit avant vous ; j'aime M. Richon.

— C'est différent, dit le musicien qui eut pour la première fois dans sa vie, un moment d'humeur contre sa fille.

Le jour fixé pour le mariage approchait ; tous les soirs, le fiancé faisait de longues apparitions, tous les soirs, la fille du musicien devenait plus pâle.

Un matin Berthe avouait qu'elle n'était point bien ; dans la journée le médecin fut appelé, le lendemain l'enfant était au lit brûlée par la fièvre et perdant presque connaissance.

A l'annonce d'une maladie mortelle qui se déclarait, le désespoir du bonhomme Kœzener fut inouï. On crut qu'il allait falloir le transporter à la maison des fous. Il se contint cependant, par amour pour sa fille. Il s'agissait d'approvisionner la maison et d'acheter les médicaments que le médecin ordonnait. Tous les matins, il avait le courage de prendre son

« Saumur, 2 juin 1866.

» Monsieur le Rédacteur,

» Nous vous demanderons de vouloir bien nous accorder quelque espace dans votre journal, pour exprimer publiquement notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont prêté leur concours pour la représentation à notre bénéfice. Tout d'abord, à la population de cette ville qui nous a été si favorable, et si sympathique, et qui nous l'a bien témoigné par son empressement vendredi, à se rendre au théâtre.

» Notre sincère reconnaissance aux autorités de Saumur, et en particulier à MM. Chedau et Jouffraut, qui nous ont aidés de leurs conseils pour vaincre les difficultés sans nombre que nous avons eu à surmonter, et qui ont soutenu nos droits avec un zèle au-dessus de tout éloge.

» Nous n'oublierons pas non plus MM. les artistes et amateurs qui ont composé l'orchestre. Nous avons été flattés de leur empressement; chacun de nous a remarqué avec bonheur que l'orchestre était au complet, et nous venons leur exprimer nos sincères remerciements.

» Nous sommes heureux encore de constater publiquement la bienveillance de M^{me} Nestor de Bierne, qui a si bien favorisé notre représentation, et l'empressement de MM. Lambert, Ducos, Donval et Vier, à nous prêter leur concours, avec un désintéressement qui leur fait le plus grand honneur. Que tous ces artistes reçoivent donc ici l'assurance de notre reconnaissance bien sincère.

» Et vous, monsieur le Rédacteur, agréez etc.

» Pour les choristes de la troupe d'opéra,

» Les délégués,

» LEBURTON et PASCAL. »

La Contagion a commencé vendredi, 1^{er} juin, son tour de France.

L'Entr'acte indique ainsi le chemin que les artistes de l'Odéon vont suivre : Versailles, Rouen, le Havre, le Mans, Rennes, Nantes, Saumur, Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Libourne, Agen, Toulouse, Carcassonne, Béziers, Cette, Montpellier, Nîmes, Marseille, Toulon, Nice, Lyon, Saint-Etienne, Dijon, Strasbourg, Nancy, Metz et Reims.

M. Gaulier nous a adressé la lettre suivante dans laquelle il expose toute la base de son système météorologique. Nous la livrons à nos lecteurs.

Durtal, le 27 mai 1866.

Monsieur le Rédacteur,

Mes prédictions se sont tellement réalisées, que je ne dois plus craindre de parler.

Les personnes de Durtal qui ont l'almanach Liégeois de cette année, sont surprises de

l'exactitude de mes prédictions et les suivent à la lettre, restant de plus en plus persuadés qu'elles ne leur feront pas défaut.

Ma théorie est une science acquise aux générations. Depuis des siècles que l'on cherchait la cause du mouvement qui s'opère continuellement dans l'atmosphère, sans pouvoir trouver une solution satisfaisante, je l'ai trouvée dans les courants électro-magnétiques.

Du reste l'électricité, qui maintenant transmet nos pensées d'une extrémité à l'autre du globe, dans presque pas plus de temps qu'il n'en faut pour les exprimer, est la découverte la plus grandiose que les hommes ont pu trouver, et nous la possédons à jamais; la plus utile, selon moi, est de savoir des mois, même des années à l'avance, la marche exacte des mouvements atmosphériques, des pluies, des orages enfin; ma théorie découvre ce secret resté jusque-là caché. L'électricité est donc le grand moteur du mouvement universel; ceux qui ont eu ou qui ont encore la prétention de trouver le mouvement perpétuel, ne doivent le chercher que dans ce fluide répandu dans tout l'univers. Si dans la science on explique le mouvement par d'autres causes, on fait fausse route; si on arrive à une solution, c'est qu'on explique l'effet sans déterminer la véritable cause ou plutôt sans déterminer rien.

Si Mathieu (de la Drôme) avait expliqué pourquoi les corrélations et consécutivités des phases de la lune, déterminent des pluies et des orages, il aurait créé une théorie sur laquelle la science aurait pu se baser et faire des découvertes; il est mort sans avoir achevé son œuvre, faute d'avoir bâti sur des fondements solides, ou c'est-à-dire, sans même avoir bâti sur des fondements; aussi ses prédictions sont si vulgaires, qu'on lit partout dans ses almanachs: « pluies, vents, orages », sans qu'il nous dise pourquoi ces temps viendront. Le plus petit savant peut prédire de la sorte, sans crainte d'être démenti, s'il a eu la précaution de faire précéder ses prédictions d'une préface pompeuse, surtout si cette préface fait sa louange. C'est un filet avec lequel on pêche une infinité de lecteurs, en raison de ce que la plupart trouve plus commode de lire que d'analyser; il est vrai que la besogne est plus tôt faite et moins ennuyeuse.

Je n'écris pas cela pour chercher à amoindrir la science et la renommée de ce savant; il s'érigerait mal au pygmée de vouloir se faire titan, mais il m'est permis, à moi, pauvre et inconnu, de m'asseoir au pied de la statue de ce grand météorologiste, de lire et commenter à ma manière ses almanachs, libre à la foule de mesurer la hauteur de son talent à la dimension de sa statue; mais il est de mon devoir de la saluer, car on doit avoir du respect pour les morts, pour ceux surtout qui ont travaillé pour la postérité.

Agréez, etc.

AL. GAULIER.

Voici les prédictions de M. Gaulier, insérées dans l'almanach Liégeois de 1866 (pages 50 et 51), pour les mois de juin, juillet et août.

La pleine lune du 29 mai déterminera un temps variable avec des orages, et des vents dans la partie sud. Cette température se maintiendra jusqu'au premier quartier du 19 juin. La nouvelle lune du 12 influencera fortement l'atmosphère: orages sur tous les points de la France; ils donneront beaucoup d'eau et de la grêle dans bien des contrées. La fin de juin sera sèche et les vents au nord.

Malgré ces quelques variations de temps, le printemps sera généralement sec, les douze phases lunaires d'avril, mai et juin donnant 3 h. 40 m. d'écart en moyenne.

La sécheresse continuera en juillet, jusqu'au premier quartier du 19, lequel donnera des orages sur plusieurs points de la France, notamment à l'est du méridien de Paris, en Suisse, en Allemagne et en Italie; les vents très-variables tendront à occuper la partie sud. La pleine lune du 27 changera cette température qui deviendra sèche et les vents au nord jusque vers le premier quartier du 3 août, époque à laquelle le temps deviendra nuageux et peut-être un peu pluvieux. A la fin de la période de cette phase, c'est-à-dire à la nouvelle lune du 10, le temps se ramètera au sec et les vents au nord. Les vingt derniers jours d'août seront excessivement secs et chauds.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie, au sujet de la conférence, une note dont on ne saurait se dissimuler l'extrême gravité. Le journal officiel constate que les réponses de l'Autriche contiennent certaines réserves qui devront être examinées avant la réunion des plénipotentiaires, et que les négociations auxquelles ces réserves donneront lieu retarderont nécessairement de quelques jours la conférence projetée. En même temps, les renseignements particuliers du *Constitutionnel*, encore plus inquiétants que la note du *Moniteur*, nous apprennent que le cabinet autrichien n'accepte les conférences qu'à la condition que toutes les puissances qui doivent y être représentées prendront l'engagement de ne demander aucune modification de frontières, ni aucun agrandissement de territoire; et le journal officieux fait remarquer que ces exigences rendent bien difficile la solution diplomatique des questions qui agitent l'Europe.

D'autre part, une dépêche adressée de Berlin à l'*Indépendance belge*, indique qu'après avoir pris connaissance de la réponse autrichienne, M. de Bismark aurait télégraphié aux puissances neutres que, si l'Autriche était admise à la conférence avec un semblable

programme, la Prusse ferait, elle aussi, des réserves.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 2 juin.

Texte: Le prince Charles de Hohenzollern. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Salon de 1866. (3^e article). — Le hasard s'amuse, nouvelle (suite). — La Fête-Dieu. — Causerie dramatique. — Élocutions artistiques des fous en Angleterre. — Les îles Ioniennes (suite). — Courrier judiciaire. — Petite gazette. — Publications nouvelles: *le Capitaine Fracasse*, illustré par M. Gustave Doré.

Gravures: Le prince Charles de Hohenzollern. — Entrée à Bucharest du prince Charles de Hohenzollern. — Bande d'enrôlés volontaires italiens sortant du Palais-Vieux de Florence. — Salon de 1866: *Juive d'Alger*, aquarelle de S. A. I. la princesse Mathilde; Course de *Novillos* dans la province de Valence (Espagne), tableau de M. Worms. — Le tragédien Ernesto Rossi. — Célébration de la Fête-Dieu à Saïgon. — LL. MM. l'empereur et l'impératrice d'Autriche assistant à la procession de la Fête-Dieu, à Vienne. — Élocutions artistiques des fous, en Angleterre (8 gravures). — Les îles Ioniennes: Corfou; forêt d'oliviers; la ville et les fortifications de Corfou du côté de la mer; Ithaque, vue du port de Vathy. — *Le Capitaine Fracasse*, illustré par M. Gustave Doré (2 gravures). — Échecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 2 Juin.

Froment (l'h. 77 k.)	18	—	Paille de ratelier		
2 ^e qualité (74 k.)	17	32	(hors barrière).	67	65
Seigle	12	—	Paille de litière, id.	52	05
Orge	12	—	Foin . . . id.	59	86
Avoine (entrée) . . .	13	50	Luzerne (les 730 k)	53	80
Fèves	14	—	Grainede lin (70 k.)	28	—
Pois blancs	23	—	— detrière (70 k)	100	—
— rouges	21	—	— de luzerne.	80	—
Cire jaune (50 kil).	220	—	— de colza 65 k	24	—
Huile de noix ord.	80	—	— de chenevis	26	—
— de chenevis	44	—	Amandes cassées		
— de lin	50	—	(les 100 k.)	—	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865 . . .	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	65 à 70
Ordin., envir. de Saumur 1865,	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1865,	1 ^{re} id.	40 à 43
Id.	2 ^e id.	37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865,	1 ^{re} id.	40 à 42
Id.	2 ^e id.	36 à 38
La Vienne, 1865		32 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865		75 à 100
Champigny, 1865	1 ^{re} qualité	160 à »
Id.	2 ^e id.	125 à »
Varrains, 1864		» à »
Varrains, 1865		75 à 90
Bourguell, 1865	1 ^{re} qualité	110 à 150
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1865		75 à 90
Chinon, 1865	1 ^{re} id.	75 à »
Id.	2 ^e id.	68 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

violon et de s'en aller courir la ville. Quand le soir il rentrait, il était pâle comme un mort, tant il s'était fatigué, tant il avait songé, tant durant l'absence ses inquiétudes étaient grandes.

— C'est vous qui avez perdu cette enfant avec toutes vos folies, disait M^{me} Kœzener avec l'autorité que lui donnait sa place au chevet de Berthe; vous lui avez tant conté d'absurdités que vous lui avez fait peur du mariage. Aujourd'hui cette enfant-là est perdue, elle a l'esprit farci d'un tas de sottis propos, la tête brisée par votre musique infernale...

— Oh! c'est trop fort! exclama Kœzener... la musique qui vous fait vivre.

— Et qui tuera ma fille.

Kœzener se laissa choir sur une chaise, la tête dans ses mains, et des larmes aux yeux.

Qui eût vu le pauvre homme ainsi, n'eût pas été maître de son émotion. La malade râlait dans son lit, et rien au monde n'est plus triste à entendre que la respiration haletante d'une créature humaine. La chambre, éclairée à peine par une mauvaise lampe, trahissait le désordre et la gêne. Au fond de cette pièce triste et froide d'aspect était un lit de sangles et un peu plus loin encore un matelas à terre. C'étaient les deux lits de M. et de M^{me}

Kœzener.

Il y avait trois mois que la maladie durait, et M. Richon avait été congédié. M^{me} Kœzener elle-même s'était aperçue que chaque fois que l'ouvrier venait, la situation de la malade s'aggravait. Elle s'était dit: son maniaque de père a tué le goût du mariage dans son cœur, c'est dommage, car c'était là un bien beau parti; maintenant que le mal est fait, je ne tracasserai pas l'enfant, et le Richon n'aura désormais qu'à se tenir à la porte.

Quand au musicien, un soir de lucidité il avait consulté sa fille, et celle-ci lui avait répondu: je n'aime point cet homme, jamais je n'aurai le courage de l'épouser, je ne veux point du mariage.

— Mais alors...

— J'avais trop compté sur mon courage.

— Pourquoi tant de courage, quand personne?...

— Personne?... et... lui...

Il y avait eu comme un éclair dans les yeux de la malade, un éclair qui avait illuminé tout son visage, l'avait empourpré, transformé, et l'éclair disparu, un nuage brumeux avait de nouveau enveloppé cette tête charmante, si tristement atteinte.

— Lui? avait demandé Kœzener, et l'enfant n'avait plus répondu.

IX.

Il y a un secret dans la vie de ma fille, s'était dit le musicien, un secret dont son existence dépend peut-être, et ce secret, elle seule peut me le dire.

Alors le père s'était agenouillé aux pieds de sa fille, et l'enfant n'avait point parlé.

L'argent manquait. Les leçons ne donnaient pas en raison des dépenses qu'occasionnait tous les jours la maladie. Sa femme brisée de fatigue, un matin avait senti les jambes fléchir sous elle. Tout arrivait à la fois pour accabler le pauvre homme, déjà si désolé et si malheureux.

Kœzener, la tête perdue, combattit comme il put le monstre du doute et le monstre de la misère.

— Ma fille, serait-elle coupable? se demandait-il avec terreur; et à ce point d'horrible interrogation, il s'en posait un plus simple et non moins difficile à résoudre. — Trouverai-je d'ici ce soir l'argent de la potion que le médecin a ordonnée pour cette nuit?

Le feu de la composition s'était éteint au souffle du désespoir. Peu à peu les leçons s'en allaient, disparaissant une à une. M^{me} Kœzener était au lit, la tête encore solide et la langue assez déliée pour se

plaindre du musicien et rejeter sur lui toute la responsabilité de la gêne et de la maladie, mais prise par les jambes, elle était condamnée au repos, et ne descendait plus de son lit. Quant à Berthe, on ne pouvait affirmer qu'elle allait mieux, et elle s'affaiblissait de jour en jour, c'était à ne plus oser espérer de la voir renaitre à la santé.

Que de nuits Kœzener avait veillé au chevet de l'enfant. Assis près de son lit, la tête dans ses mains, il suivait avec anxiété les progrès et les ralentissements de la fièvre. Dans les traits altérés de ce visage osseux et pâle il reconstruisait sa Berthe aimée, telle qu'elle était avant la catastrophe. Il cherchait le regard dans sa prunelle sans éclat, et prenant dans ses mains froides les mains brûlantes, petites et transparentes de la malade, il appelait Dieu à son aide, et s'interrogeant tout bas, il se répondait avec le sourire de la confiance: Ma fille n'est pas coupable.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M^e DABURON, notaire à Angers.

VENTE

PAR LICITATION,

Entre majeurs et mineur,

Et aux enchères publiques,

Sur baisse de mise à prix:

1° D'UNE GRANDE MAISON ET DÉPENDANCES,

Situées ville du Puy-Notre-Dame,

ET DIVERS IMMEUBLES

Situés même commune;

2° De divers Immeubles,

Situés commune du Vaudelenay-Rillé;

3° Et de divers Immeubles,

Situés commune de Bouillé-Lorets (Deux-Sèvres);

Le tout dépendant de la succession de M^{me} veuve DUBOIS-RANDOUIN, décédée au Puy-Notre-Dame.

L'adjudication aura lieu le dimanche **24 juin 1866**, à midi précis,

En la salle de la Mairie de la ville du Puy-Notre-Dame,

Par le ministère de M^e DABURON, notaire à Angers, commis à cet effet.

On fait savoir:

Qu'en vertu de 1° d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de Saumur, le 24 février 1866, enregistré;

2° D'un jugement sur requête rendu par le même tribunal, le 26 mai 1866, enregistré;

Et à la requête de:

1° M^{lle} Marie-Marguerite Goujat, propriétaire, demeurant à Angers, rue Painparé;

2° M. Marie-Ferdinand Goujat, percepteur, demeurant au Louroux-Béconnais,

Agissant en qualité de légataires universels, conjointement avec le mineur Michelet, ci-après nommé, de M^{me} Marie-Clémentine Randouin, veuve de M. Rodolphe-Pascal Dubois, en son vivant propriétaire au Puy-Notre-Dame,

Poursuivants, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Charles Michelet, inspecteur de l'instruction primaire, demeurant à Angers, rue Bécларd n° 9,

Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur naturel et légal de M. Charles-Ferdinand-Marie Michelet, son fils mineur issu de son mariage avec dame Marie-Clémentine Laforest, décédée,

Co-licitant, ayant pour avoué constitué M^e Jules Coulbault;

Et encore en présence de M. Louis-Denis Goujat père, chef de bataillon en retraite, demeurant à Angers,

Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Michelet; appelé à cette fonction à raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et M. Goujat fils, sus-nommé, son subrogé-tuteur;

Il sera, le dimanche 24 juin 1866, à midi, en la salle de la Mairie de la ville du Puy-Notre-Dame, procédé, par le ministère de M^e Daburon, notaire à Angers, commis à cet effet, à la vente par licitation et aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION DES BIENS.

Commune du Puy-Notre-Dame.

ART. 1^{er}. — Une grande maison, située ville du Puy-Notre-Dame, avec jardin derrière.

Cette maison se compose de deux

corps de bâtiments.

Le principal corps de bâtiment comprend : Une cave.

Au rez-de-chaussée, une salle à manger, salon, cuisine, arrière-cuisine, chambre de domestique, deux cabinets, buanderie.

Au premier étage, deux grandes chambres avec cabinets et diverses autres chambres sur la buanderie et les servitudes, greniers au-dessus. Ecurie, cellier, pressoir et autres servitudes.

Bûcher, et un grenier au-dessus. Le deuxième corps de bâtiment, donnant sur la route de Doué, joignant l'écurie ci-dessus indiquée, comprend une chambre sur la rue et une sur le jardin, chambre sur cette dernière, et grenier sur l'autre.

Une cour et un grand jardin joignant la maison.

Le tout est compris au cadastre sous les numéros 1600, 1601 et 1602, section A, pour une superficie de 20 ares 20 centiares, et joint au nord la route de Doué, au midi la route de Vihiers, au levant la rue.

Mise à prix . . . 8,000 fr.

ART. 2^o. — Un morceau de vigne, situé au lieu dit la Fouillerie ou le Bas-de-la-Raye, porté au cadastre sous le n° 1,472, section D, pour une contenance de 15 ares 80 centiares, joignant au midi M. Pieau, au couchant M. Delanoue, et au nord le chemin d'Arthenay.

Mise à prix . . . 700 »

ART. 3^o. — Un autre morceau de vigne, aux Amandiers, contenant 8 ares. Il joint au midi M. Jarry, au nord M. Biard, et d'un autre côté un sentier.

Mise à prix . . . 150 »

ART. 4^o. — Un morceau de pré, situé au lieu de Roc-Mineau, près le pont de Chavanne, appelé aussi pré Tabary, porté au cadastre sous le n° 1,949, section C, pour une contenance de 73 ares; il joint au sud-ouest un ruisseau, au midi l'article ci-après, au nord et au levant M. Falloux, au nord-ouest M. Hunault.

Mise à prix . . . 2,000 »

ART. 5^o. — Un autre morceau de pré, situé au même lieu, joignant le précédent, dont il est séparé par un fossé qui sera mitoyen avec le pré qui vient d'être désigné.

Ce pré est porté au cadastre de la commune du Puy-Notre-Dame sous le n° 1,948, section C, pour une contenance de 58 ares; il joint au nord l'article précédent, au levant M. Falloux, au midi le même, au couchant le ruisseau.

Mise à prix . . . 1,500 »

Commune du Vaudelenay-Rillé.

ART. 6^o. — Un morceau de vigne, situé aux Caves ou Courleaux, porté au cadastre de ladite commune sous le n° 974, section G, pour une contenance de 8 ares; il joint au midi et au couchant M. Profit, au nord MM. Morin et autres.

Mise à prix . . . 225 »

ART. 7^o. — Un morceau de vigne, situé aux Petites-Haies, même commune, porté au cadastre sous le n° 562, section F, pour une contenance de 6 ares 10 centiares, joignant

Report. 12,575 »

A reporter. 12,575 »

Report. 12,575 »

gnant au midi M. Roche-reau, au nord M. Emon. Mise à prix . . . 100 »

Commune de Bouillé-Lorets, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres).

ART. 8^o. — Un morceau de vigne, situé au lieu dit Sur-Crotte, contenant environ 47 ares 56 centiares, joignant au couchant M. Gaudin, au levant M. Macheteau et M. Robert.

Mise à prix . . . 720 »

ART. 9^o. — Un morceau de vigne, situé au même lieu, contenant environ 15 ares 84 centiares, joignant au levant M. Charles Gauron, au couchant M. Lucazeau, et d'un autre côté un chemin.

Mise à prix . . . 240 »

ART. 10^o. — Cinq ares 28 centiares de vigne, situés au même lieu, joignant au levant M. Bougron, au couchant Linard.

Mise à prix . . . 80 »

ART. 11^o. — Un autre morceau de vigne, situé aussi au même lieu, contenant environ 18 ares 56 centiares, joignant au midi Louis Poupard, au nord M. Bougron.

Mise à prix . . . 160 »

Total des mises à prix 13,875 »

Le jugement a réservé aux vendeurs la faculté de réunir ou de subdiviser les lots.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e DABURON, notaire à Angers, rue Beaurepaire, dépositaire du cahier des charges;

2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant, rue Cendrière, n° 8, à Saumur.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le 1^{er} juin 1866.

BEAUREPAIRE, avoué-licencié.

Enregistré à Saumur, le 4 juin 1866, folio, case. Reçu 1 franc 15 centimes, dixième et demi compris. (271) Signé: PARISOT.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt-quatre mai mil huit cent soixante-six, enregistré,

Il appert :

Que la dame Aimée Genevais, épouse de M. Philippe-Eugène Robert, cabaretier, demeurant à Doué-la-Fontaine, procédant sous le bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant une décision du bureau de Saumur, du dix décembre dernier,

A été séparée de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, le quatre juin mil huit cent soixante-six.

(272) CHEDEAU.

Etude de M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

DEUX RENTES FONCIÈRES.

1° Une rente de 28 hectolitres 80 litres de blé, dite du Guinchereau, due par divers et payable chaque année, le 8 septembre.

2° Et une rente de 29 francs en argent, payable chaque année le 1^{er} novembre.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué. (273)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON NEUVE avec servitudes et jardin contenant 66 ares, dans un enclos, près la Brèche-Pilot.

S'adresser audit notaire. (268)

A VENDRE

UNE FANEUSE, en très-bon état et qui a parfaitement fonctionné pendant trois ans.

S'adresser à M. LEFÈVRE, rue du Portail-Louis, 17. (265)

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS

UNE TRÈS-BONNE ÉTUDE D'HUISSIER

A la résidence d'Azay-le-Rideau, Chef-lieu de canton, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

L'étude est d'un produit d'environ 4,000 fr.

La résidence est des plus agréables.

Il serait accordé des délais pour le paiement.

S'adresser à M. LE FORESTIER, président de la chambre des huissiers, à Chinon. (275)

Etude de M^e H. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M^{me} V^e GODFROY, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (255)

A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (163)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

présentement, Une BOUTIQUE occupée par M. Guichard, marbrier, située au coin de la rue de la Fidélité.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER DE SUITE

LOGEMENT au rez-de-chaussée pouvant servir de magasin, rue la Cocasserie, 11.

S'adresser à M. Daveau, maître-doreur, rue du Puits-Neuf, 25. (276)

A LOUER

Une MAISON, située à Saumur, rue de la Chouetterie, occupée par M. Bouju.

Cette maison comprend : premier et second étage, servitudes, écuries, remise et un grand jardin bien arboré.

S'adresser à M. BOUJU. (277)

A LOUER

UNE MAISON fraîchement terminée, située près le Champ-de-Foire, avec cour, jardin, remise, écurie, et droit de pêche dans un bassin de 28 ares.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (285)

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON,

située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (285)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET Beaurepaire.

Changeement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 JUIN.			BOURSE DU 4 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	64 »	»	» 50	62 85	»	» 1 15
4 1/2 pour cent 1852.	94 »	»	» 50	92 50	»	» 1 30
Obligations du Trésor.	450 »	»	»	448 75	»	» 1 25
Banque de France.	3400 »	»	» 20	3400 »	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1125 »	»	» 25	1100 »	»	» 25
Crédit Foncier colonial.	550 »	»	»	550 »	»	»
Crédit Agricole.	550 »	»	» 25	550 »	»	»
Crédit Industriel.	610 »	»	»	590 »	»	» 20
Crédit Mobilier.	515 »	»	» 7 50	497 50	»	» 17 50
Comptoir d'esc. de Paris.	717 50	7 50	»	677 50	»	» 40
Orléans (estampillé).	800 »	»	»	787 50	»	» 12 50
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1075 »	»	» 3 75	1045 »	»	» 30 »
Est.	500 »	»	» 2 50	495 »	»	» 5 »
Paris-Lyon-Méditerranée.	797 50	»	» 2 50	775 »	»	» 22 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	528 75	»	» 1 25	517 50	»	» 11 25
Ouest.	530 »	»	»	525 »	»	» 5 »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1410 »	»	»	1380 »	»	» 30 »
Canal de Suez.	350 »	»	» 10 »	350 »	»	»
Transatlantiques.	420 »	»	» 20 »	407 50	»	» 12 50
Emprunt italien 5 0/0.	39 25	»	» 25 »	37 25	»	» 2 »
Autrichiens.	360 »	»	»	287 50	»	» 12 50
Sud-Autrich.-Lombards.	300 »	2 50	»	282 50	»	» 17 50
Victor-Emmanuel.	70 »	»	» 5 »	70 »	»	»
Romains.	50 »	»	» 7 50	53 »	3 »	»
Crédit Mobilier Espagnol.	252 50	»	»	243 75	»	» 8 75
Saragosse.	130 »	»	»	130 »	»	»
Séville-Xérès-Séville.	35 »	»	» 1 »	35 »	»	»
Nord-Espagne.	110 »	»	» 5 »	105 »	»	» 5 »
Compagnie immobilière.	365 »	7 50	»	340 »	»	» 25 »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	304 75	»	»	303 »	»	»
Orléans.	301 50	»	»	299 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	296 50	»	»	295 »	»	»
Ouest.	297 »	»	»	299 »	»	»
Midi.	295 »	»	»	295 »	»	»
Est.	294 75	»	»	292 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le